



N° AMF : 2021.000464

**Direction des relations avec
les épargnants**

Paris, le 16 mars 2021

Madame, Monsieur,

Les arnaques financières sont, depuis de nombreuses années, un sujet de forte mobilisation des services de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin de prévenir le grand public le plus tôt possible et d'éveiller sa vigilance face aux placements frauduleux.

Le phénomène, s'il a toujours existé, est d'une ampleur majeure et crée des dommages tant pour les épargnants qui en subissent directement les conséquences, que pour le financement de notre économie qui se voit privée de ressources financières. L'AMF estime que les pertes pour les épargnants français se sont élevées à plus d'1 milliard d'euros entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2019¹.

La crise sanitaire, qui a entraîné une forte volatilité sur les marchés financiers, a été une nouvelle occasion pour ces escrocs de soutirer l'épargne des Français. Confinés, ayant plus de temps à passer sur internet et sur les réseaux sociaux, privés des canaux de consommation habituels ou soucieux de trouver des solutions alternatives nouvelles pour leur épargne, ils ont de nouveau été la cible d'arnaques financières.

Pour aider les épargnants à identifier les escroqueries financières, l'AMF a lancé en octobre 2019 **l'application gratuite AMF Protect Epargne**, aussi accessible sur internet : <https://protectepargne.amf-france.org/>. Elle permet non seulement d'accéder à nos listes noires, mais également d'obtenir un diagnostic rapide du niveau de risque d'arnaque que présente une proposition d'investissement. Pour participer à la lutte contre les arnaques et être en mesure de mieux convaincre ceux qui se retrouveraient face à une situation d'investissement douteuse, nous encourageons vivement vos conseillers à utiliser cette application en support de leurs échanges avec leurs clients et donc la télécharger avec vos soutien et recommandations. De nouveaux services y seront ajoutés au 2nd semestre 2021 comme la consultation de nos listes blanches pour les biens divers et prestataires de services sur actifs numériques qui sont [déjà accessibles sur le site de l'AMF](#).

L'ensemble des contenus de l'AMF sont également à votre disposition pour lutter contre les arnaques : articles, vidéos , témoignages de victimes ... vous pouvez les retrouver sur [l'espace épargnants](#) de notre site internet et notre [chaîne Youtube](#). Vous pouvez les relayer sur vos sites et réseaux sociaux.

¹ Etude de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiques/communiques-de-lamf/escroqueries-financieres-le-parquet-de-paris-lamf-et-lacpr-determines-face-une-industrialisation-du>

En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et par mail : accessdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 2 - tél. +33 (0)1 53 45 60 00 - fax +33 (0)1 53 45 64 00

Afin d'aller plus loin dans la compréhension des arnaques financières, n'hésitez pas à [lire ou relire l'étude](#) réalisée avec le laboratoire de psychologie sociale de l'université d'Aix-Marseille sur les techniques de manipulation des escrocs.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation et reste à votre disposition avec mon équipe pour étudier toute demande plus précise de votre part ou répondre à vos questions. Vous pouvez notamment prendre contact avec Pauline Stragier, Responsable communication pédagogique épargnants (p.stragier@amf-france.org) à cet effet. Et pour le bon suivi de notre application, n'hésitez pas à nous informer des actions menées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Claire CASTANET
Directrice